

## PROGRAMME DE FORMATION

### Évaluer les Risques Professionnels

#### EvRP

#### Public visé :

- Toute personne désignée par le chef d'établissement pour mettre en œuvre la démarche d'Évaluation des Risques Professionnels (EvRP)

#### Prérequis d'accès à la formation :

Avoir suivi avec succès :

- l'autoformation « acquérir les bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS (formation à distance de 20 heures, référence INRS @01001)  
OU
- la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de sécurité sociale.

*La photocopie de l'attestation devra être fournie lors de l'inscription*

#### Documents nécessaires à la formation :

- ED 902 : Valeurs et bonnes pratiques de « l'Assurance Maladie – Risques professionnels / INRS »
- ED 5018 : L'évaluation des risques professionnels

#### Objectifs de la formation :

- Être capable de préparer et d'engager la démarche d'Évaluation des Risques Professionnels dans le respect des bonnes pratiques du réseau prévention
- Être capable de conduire et mettre en œuvre la démarche EvRP

#### Durée :

- 3 jours soit 21 heures en présentiel
- 1 jour minimum de travail intersession en entreprise à prévoir

#### Nombre de participants :

- Maximum 10 stagiaires par session

#### Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques
- Échanges d'expérience
- Travaux individuels ou en sous-groupe
- Travail individuel réalisé en intersession

#### Animation :

- Yohan WISKOW
- Numéro d'habilitation 1042994/2016/EvRP-01/O/02

#### Modalités d'évaluation :

- Grille certificative individuelle
- Évaluation des acquis pendant la formation et lors de la présentation du travail intersession (démarche d'EvRP initiée)

**Formalisation à l'issue de la formation :**

- Attestation de fin de formation

**Dates et lieux de la formation :**

- A définir avec l'organisme de formation

**Renseignements pratiques :**

- Formation préconisée par le réseau Prévention INRS/CARSAT
- Conforme au document de référence INRS EvRP/SDC
- Auto-positionnement en « Santé et Sécurité au Travail » de l'entreprise à réaliser avant la formation par le biais de la grille DIGEST ou GPSST de l'INRS

**Contenu de la formation :**

**JOUR 1**

- Présentation de la formation Evaluation des Risques Professionnels dans la démarche de prévention de l'entreprise et présentation du dispositif de formation et des conditions de certification
- Présentation des Auto-positionnement réalisés par les stagiaires et leur entreprise par les grilles GPSST ou DIGEST
- La réglementation applicable en Santé et Sécurité au travail (Directive n°89/391/CEE – loi de transposition du 31 décembre 1991 - Les Principes Généraux de Prévention)
- Les aspects réglementaires de la démarche d'EvRP : décret n° 2001-1016 et circulaire n° 6 DRT du 18 avril 2002 (étapes de la démarche, les principes incontournables, les acteurs internes et externes)

**JOUR 2**

- Les 5 étapes de la démarche d'EvRP :
  - La préparation de la démarche (organisation de la démarche, approche pluridisciplinaire, démarche participative, ressources documentaires internes, découpage en unités de travail)
  - Le choix des méthodologies d'identification (par risque, par activité, par poste, distinction prescrit/réel...) et d'évaluation des risques (grille, matrice...)
  - Le plan d'actions de prévention (aspects techniques, humains, organisationnels, Document Unique...)
  - La mise en œuvre du plan d'actions (suivi des actions, délai...)
  - La réévaluation des risques et la mise à jour
    - Présentation du Travail intersession

**JOURNÉE DE TRAVAIL INTERSESSION EN ENTREPRISE**

- Préparation et mise en œuvre de la démarche EvRP dans son entreprise

**JOUR 3**

- Retour des travaux intersession (présentation orale de la démarche EvRP initiée dans son entreprise – évaluation certificatives)
- Consolidation des étapes « Plan d'action » et « préparation de la démarche » en réponse aux travaux intersession
- Bilan de la formation